



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT CIRCULAIRE DE SECURITE N° 76

Jean COUPE

N/Référence : JC/nv/5505

DATE : 23 août 1994

OBJET : Ouverture intempestive d'un conteneur secours

MATERIELS CONCERNÉS : Equipements ATOM

TEXTE :

Le conteneur secours, d'un équipement ATOM, s'est ouvert intempestivement, lors d'une descente sous voile principale normalement ouverte.

Au sol, l'examen de l'équipement a mis en évidence :

- que l'ouverture était consécutive à la rupture du loop de fermeture du conteneur secours.
- que les oeillets des rabats 5 et 6, dont le sens de sertissage était inversé, présentaient des aspérités qui étaient à l'origine de l'amorce du cisaillement, puis de la rupture de ce loop.

Compte tenu des conséquences, que pourrait avoir un tel incident, s'il se produisait près de l'issue de saut, le Conseil Technique Permanent demande à tous les utilisateurs d'équipement ATOM de contrôler :

- 1° Dès le prochain saut, l'état du loop de fermeture du conteneur secours de leur équipement.
- 2° Lors du prochain repliage, l'état de tous les oeillets des rabats du conteneur secours ainsi que celui du loop.

En cas de mauvais état des oeillets, prendre contact avec la société PARACHUTES DE FRANCE pour l'échange de ces derniers et communiquer au Conseil Technique Permanent le type et numéro du matériel concerné.

En ce qui le concerne, le Conseil Technique Permanent a contacté la société PARACHUTE DE FRANCE pour connaître les raisons de l'inversion de pose de ces oeillets.

DECISION FEDERALE : Application des directives du C.T.P.

DATE D'APPLICATION : Dès réception.

DIFFUSION :

- Président F.F.P. - Directeur Technique National
- Directeurs Techniques - Membres du Conseil Technique Permanent
- Réparateurs de parachutes
- MM. Y. Chaloin - J.C. François - J.F. Prunier - M. Tournier
- Société Parachutes de France
- Etats Majors de : l'Armée de Terre - l'Armée de l'Air - de la Marine
- Paramag - Les Hommes Volants

Association reconnue
d'utilité publique
par Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du Ministère
de la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F

35, rue Saint Georges
75009 PARIS
C.C.P. n° 7692-23 T PARIS
N° SIRET 784 405 912 00014
A P E 9 2 6 C
Tél : (1) 44 53 75 00
Fax : (1) 48 78 45 42
3 6 1 5 F F P